

## REPONSES AUX 5 SAGES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE

### Question 1 - 1 :

**Vous engagez-vous à mettre en place une formation initiale et continue des professeurs dans le domaine de l'éducation nationale pour la santé permettant à tout enfant de bénéficier de cette éducation au moins une heure par semaine, pendant toute la durée de sa formation avant la fin de ce siècle ?**

Oui, sans aucune hésitation.

Notre pays ne dispose pas encore d'une culture assez développée en matière de prévention. L'école est un lieu privilégié et probablement unique pour développer cette culture en valorisant les comportements bénéfiques pour la santé. Mais, en matière d'éducation à la santé en milieu scolaire, on se limite trop souvent à des approches étroites - le SIDA, la drogue, le tabac ... - sans aborder de façon plus globale la santé des jeunes. Il convient de former les enseignants et de forger avec eux les outils nécessaires à la transmission des apprentissages les plus difficiles.

D'ores et déjà, à l'initiative de Monsieur DOUSTE-BLAZY, Ministre délégué à la Santé, le programme d'un enseignement sur l'"Initiation à l'éducation pour la santé" destiné aux enseignants est en cours d'élaboration. Je veillerai à ce que cet enseignement soit dispensé en Institut Universitaire de Formation des Maîtres, dès la rentrée 1995. J'ai la ferme volonté de permettre ainsi, dans les prochaines années, que chaque enfant bénéficie d'une éducation pour la santé tout au long de sa scolarité.

### Question 1 - 2 :

**Vous engagez-vous à faire mettre en place dans un délai de deux ans une structure permanente de dépistage des situations à risque dans chaque établissement d'enseignement pour assurer aux enfants qui en ont besoin un soutien scolaire, sociale et psychologique, avec une évaluation des succès et des échecs de cette structure ?**

La consultation nationale des jeunes a montré que les jeunes ont besoin de parler avec les adultes des questions qu'ils se posent à la fois sur leur santé, leurs difficultés et leurs rapports avec les autres. Il est possible de soulager beaucoup d'angoisses et de détresses par une aide adaptée si elle intervient au bon moment. Le succès du "Fil santé jeunes" qui vient d'être mis en place en est l'illustration : plusieurs milliers d'appels sont reçus chaque jour.

Votre proposition me paraît intéressante et je suis favorable à la mettre en œuvre rapidement. De nombreux professionnels assurent déjà chaque jour, et souvent dans la plus grande discrétion, un travail remarquable pour aider notre jeunesse à trouver sa place dans le monde moderne. Je pense aux médecins scolaires, au personnel infirmier, aux enseignants, aux psychologues, aux travailleurs sociaux.

La création de ces structures permettra, j'en suis persuadé, d'améliorer encore leur efficacité en coordonnant leurs interventions.

**Question 1 - 3:**

**Estimez-vous que nos connaissances sont insuffisantes sur les facteurs de risque qui favorisent l'échec scolaire et la désocialisation et qu'il convient d'entreprendre une vaste étude de ces facteurs associée à des expériences pilotes visant à limiter leur effet et à évaluer les actions entreprises dans ce but ?**

Les facteurs qui conduisent à l'échec scolaire et à l'isolement sont au coeur des choix de société. Ils concernent les politiques publiques comme la politique familiale ou la politique de l'emploi. Ce sont des thèmes qui, bien souvent, sont l'objet de débats idéologiques. Je souhaite qu'une approche aussi concrète que possible puisse être retenue.

De nombreuses études ont d'ores et déjà été réalisées. Elles doivent être exploitées. Mais il est certain que si cela s'avérait nécessaire d'autres travaux devraient être faits pour identifier et analyser les facteurs de risque de l'échec scolaire et de la désocialisation.

Toutefois, et sans attendre d'améliorer la précision de nos connaissances il conviendra de renforcer les dispositifs de soutien, notamment dans les établissements difficiles, pour redonner à ces jeunes, ainsi qu'à leur famille, des raisons d'espérer en l'avenir et de croire en eux-mêmes.

**Question 2-1 :**

**Jugez-vous indispensable que le ministre ayant en charge les dépenses de santé soit également le responsable des recettes affectées à la prévention et aux soins, et que ce soit lui qui propose au Parlement au nom du gouvernement les objectifs et les moyens de la politique de santé dont il est responsable ? En d'autres termes nommerez-vous un ministre de la santé qui soit en même temps le ministre de l'assurance maladie ayant la responsabilité de la prévention et des soins ?**

Oui, le Ministre chargé des dépenses de santé doit être également responsable des recettes et donc de l'assurance maladie. Je l'ai d'ailleurs déjà fait en nommant Madame Simone VEIL ministre des affaires sociales et de la santé. La séparation des branches de la sécurité sociale que j'ai proposée et qui est désormais prévue par la loi du 25 juillet 1994 procède de la même logique.

Pour définir une véritable politique de santé publique dans un contexte économique difficile, il convient de s'assurer que les sommes consacrées à la santé le sont à bon escent. Les moyens de notre pays ne sont pas illimités, et prétendre le contraire relève d'un discours démagogique.

C'est pourquoi, seule la politique de maîtrise médicalisée des dépenses d'assurance maladie, que le Gouvernement a d'ores et déjà engagée, est à même de permettre d'améliorer la qualité des soins tout en garantissant la sauvegarde de notre système de soins.

La responsabilité conjointe, pour un ministre, de la gestion de l'assurance maladie et de la définition de la politique de santé publique est, je crois, de nature à y contribuer fortement.

## Question 2 - 2

Prenez-vous l'engagement de créer au moins cinq écoles universitaires de santé publique, chacune recevant une dotation annuelle minimale de 3 millions en 1996 ?

Notre système de soins comme l'état sanitaire des Français sont plutôt satisfaisants. Mais beaucoup reste à faire dans les domaines de la prévention, de l'éducation à la santé et de l'épidémiologie.

Pour mieux répondre aux besoins il est souhaitable de recourir à des professionnels qui disposent d'une vision d'ensemble de la question et d'une capacité d'expertise reposant sur une méthode rigoureuse.

La santé publique est une discipline à part entière et la formation des cadres de la santé publique est donc bien une priorité.

Beaucoup a déjà été fait depuis deux ans. Ainsi, en est-il en particulier de la formation spécifique et de haut niveau de médecins spécialisés en santé publique, issus du concours de l'Internat en médecine. Ces professionnels devront jouer un rôle fondamental de liaison entre les personnels soignants, les gestionnaires, et les diverses parties concernées par la santé publique.

Mais, vous avez raison. Il convient de franchir une autre étape pour permettre à tous les professionnels de santé d'acquérir un minimum de "culture de santé publique". C'est pourquoi je suis très favorable à la création d'instituts ou d'écoles universitaires, pluridisciplinaires, et correctement dotés en moyens.

Le gouvernement a d'ailleurs déjà engagé cette démarche puisque deux Instituts Universitaires en Santé Publique seront prochainement créés en Ile de France et dans le Nord-Est.

Cette collaboration et une coopération plus étroite entre acteurs de terrain, universitaires et chercheurs contribuera à la diffusion de la culture de santé publique dans l'ensemble de notre système de santé, ce à quoi je suis très attaché.

**Question 3 - 3 :**

**Vous engagez-vous à mettre en place des moyens pratiques qui protègent réellement les non fumeurs de la fumée des autres, en particulier en faisant modifier les décrets de la loi de 1991 pour mieux appliquer les principes énumérés dans la loi ?**

Les dispositions de la loi de 1991 sur la protection des non fumeurs sont inégalement respectées. Certains textes d'application de la loi sont mal rédigés et la volonté de les mettre en oeuvre sur le terrain reste insuffisante. Alors que les preuves de la nocivité de la fumée du tabac pour les non fumeurs se multiplient, leur protection n'est assurée ni dans les établissements scolaires, ni sur les lieux de travail, ni dans les cafés et restaurants, ni même dans les hôpitaux. Les décrets d'application de la loi doivent être modifiés afin de les améliorer et d'organiser le contrôle de leur application.

**Question 3 - 4 :**

**Vous engagez-vous à faire reprendre dès 1995 une politique d'augmentation des taxes sur le tabac comportant une hausse d'un minimum de 15% des taxes jusqu'à l'an 2000 ?**

L'augmentation du prix du tabac pour le consommateur peut être un facteur dissuasif non négligeable. Mais au-delà d'un certain seuil, des effets pervers peuvent apparaître tels que l'instauration de circuits parallèles de distribution. Cette politique dissuasive par les prix doit faire partie d'un ensemble de moyens de lutte contre le tabagisme. Il serait illusoire de la considérer comme une panacée.

Je suis notamment convaincu que, pour être plus efficaces, nos efforts doivent se porter d'abord sur l'éducation à la santé.

**Question 4 - 1 :**

**Vous engagez-vous à faire reprendre les propositions limitant la publicité pour l'alcool à la presse écrite, au publipostage, aux foires agricoles et aux enseignes sur les lieux de production ?**

En juin 1994, la représentation nationale a supprimé la notion de "zones de production" qu'il était de toute façon impossible de définir. Il n'en demeure pas moins que la réglementation de l'affichage est un élément non négligeable du dispositif de lutte contre l'alcoolisme.

Aussi ai-je l'intention de proposer au Parlement d'adopter les mesures nécessaires pour faciliter une réglementation efficace de l'affichage, conforme aux objectifs de santé publique, ce qui sera fait après une large concertation préalable de façon à ne pas se heurter une nouvelle fois aux difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre des zones de production.

3 - 1

Question 4 - 2

Vous engagez-vous à faire maintenir l'interdiction de tout parrainage et de toute publicité par et pour la tabac assurée par la loi de 1991 ?

La loi du 10 janvier 1991 est, depuis l'origine, l'objet de polémiques entre ceux qui estiment qu'elle est trop restrictive et ceux qui considèrent qu'il s'agit là, en termes de santé publique, d'un minimum.

La difficulté me paraît être liée non à l'objectif de santé publique de la loi mais aux difficultés que la loi entraîne pour certains sports voire pour la presse écrite.

C'est pourquoi je souhaite que l'incidence directe de la publicité sur les comportements de consommation soit plus clairement établie. Si tel était le cas, il me paraîtrait possible que le prochain gouvernement envisage de prendre l'initiative de s'associer aux actions diligentées en justice au titre des détournements de la loi.

De façon générale l'absence de comportement à risques me paraît devoir être valorisée, par exemple par un recours plus fréquent aux messages d'éducation pour la santé.

2

Question 4 - 3 :

Vous engagez-vous à demander au prochain gouvernement un plan d'équipement substituant aux "ballons" des éthylotests numériques et assurant la collecte exhaustive des résultats de l'alcoolisation des impliqués dans un accident corporel de la route, ainsi que les résultats des contrôles préventifs ? Ces statistiques incluant le résultat des prises de sang effectuées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cette question me paraît relever des missions que la Constitution confère au Premier Ministre et non au Président de la République.

Toutefois, il est certain que j'examinerai avec une particulière attention les propositions et les actions du gouvernement dans un domaine capital pour la vie individuelle et collective.

Question 5 - 1

Pour éviter que l'antidépensation de l'amnistie provoque plusieurs centaines de morts supplémentaires sur nos routes, vous engagez-vous à ne pas demander l'amnistie des délits routiers mettant en cause la sécurité ?

Oui, sans hésitation.

Toutefois, dans le domaine complexe de la lutte contre les comportements à risques, les mesures coercitives n'ont d'effet bénéfique et durable sur la santé qu'à la condition d'être accompagnées d'un véritable programme d'éducation à la santé.

Je suis donc tout à fait prêt à faire ce geste ponctuel et symbolique et à exclure de l'amnistie les délits routiers mettant en cause la sécurité, étant entendu que cette décision devra être accompagnée d'une campagne d'information sur le sujet.

#### Question 5 - 2

**Vous engagez-vous à demander la réalisation et l'homologation dans un délai de deux ans d'un limiteur-enregistreur de vitesse pour véhicules légers dont l'équipement pourrait être imposé par les tribunaux en complément des sanctions pénales ?**

La majorité des accidents de la route sont effectivement provoqués par une vitesse excessive; mais cette vitesse "excessive" dépend des conditions de circulation rencontrées : c'est-à-dire que la notion de vitesse excessive est relative, et non absolue.

Les limitations de vitesse ont pour objet de réduire la fréquence des vitesses inadaptées en ville, sur route ou sur autoroute. Malgré cela, plus du tiers des accidents mortels surviennent alors que l'un des usagers impliqués roule à une vitesse supérieure à celle qui est autorisée sur la voie qu'il emprunte. Ces excès sont favorisés par la production de véhicules dont les vitesses maximales sont sans commune mesure avec la vitesse autorisée sur l'infrastructure la plus rapide. La solution la plus efficace consiste donc probablement à limiter la vitesse à la construction, ce qui suppose un accord européen, et dans un second temps d'équiper tous les véhicules avec des enregistreurs embarqués.

En attendant, une action très énergique de prévention et d'information devrait permettre de modifier les comportements irresponsables, voire criminels.

***Vous engagez-vous à instituer une taxe de 1 % sur le tabac pour assurer la prévention du tabagisme ?***

Je partage pleinement votre souci de lutter contre le tabagisme, et je souhaite y affecter des moyens accrus dans les années qui viennent. Pour autant, je ne suis pas favorable à l'institution de la taxe que vous suggérez. S'il s'agit de relever le prix du tabac pour dissuader la consommation, la création d'une taxe supplémentaire n'est pas nécessaire ; l'expérience des deux années passées le montre. S'il s'agit de dégager de nouveaux moyens pour le financement d'une politique de prévention plus active, je compte le faire en trouvant des ressources dans le budget de l'Etat, sans qu'il soit besoin de compliquer notre système de prélèvements obligatoires par une nouvelle taxe.

Mais encore une fois, je suis d'accord avec vous : il faut absolument trouver les moyens adéquats pour lutter contre le tabagisme.